

La carrière de Calypso a été fermée en 2011, il ne s'agit donc pas, comme l'écrit Vicat « d'un renouvellement de l'autorisation actuelle ». Et que dire d'une « demande conforme aux anciennes législations ».

En préambule, les habitants de St Martin la Porte n'ont aucune confiance en Vicat et ce, en s'appuyant sur plusieurs faits :

- modalités d'exploitation non respectées antérieurement
- remise en état non effectuée après 2011
- bâtiment non démolis
- utilisation de matériaux impropres (gypse) provenant du chantier LTF, pour la fabrication et la commercialisation de béton (béton pourri de Maurienne dans les années 2000)

LA REOUVERTURE DE CETTE CARRIERE EST INUTILE

Depuis sa fermeture, les entreprises locales n'ont pas souffert d'une quelconque pénurie de matériaux. D'autant plus que la carrière Aprin, située à St Jean de Maurienne va s'agrandir prochainement et couvrira largement les besoins locaux.

D'autre part, TELT a toujours affirmé ne pas avoir besoin de matériaux externes et être en capacité de s'autosatisfaire.

Par contre, Vicat avoue que les matériaux issus de la carrière de Calypso seront à destination de la Savoie (Chambéry, Albertville et Grenoble), d'où une intensification du trafic routier sur la RD1006 et l'A43, sans compter le risque accru à la sortie du Pont Pallier, sans visibilité, pour rejoindre la RD1006.

LA REOUVERTURE DE CETTE CARRIERE EST UNE CATASTROPHE ENVIRONNEMENTALE

Pour la population, la faune et la flore.

L'extraction de 500 000 T/ an en moyenne va générer énormément de bruit et de poussière et ainsi nuire à la santé des habitants de St Martin la Porte dont les plus proches habitations sont situées à moins de 800 m de la carrière.

A ce terrible décompte s'ajoute le stockage et le traitement d'inertes, soit environ 100 000 t/an.

La Commune de St Martin la Porte est déjà suffisamment impactée par diverses nuisances :

la carrière de gypse SEGI qui prévoit de s'agrandir
FERROPEM et TRIMET avec leurs fumées toxiques
La base d'hélicoptère des Oeillettes
l'autoroute et la perspective de la fermeture temporaire du tunnel du Mont
Blanc
le chantier TELT

TROP C'EST TROP

Par ailleurs, si la carrière ré ouvrirait c'est aussi le patrimoine immobilier des habitants qui va être dévaluée de 25 à 30 %. Merci VICAT

L'image de marque de la vallée va être encore plus dévalorisé à un moment où les Communes tentent de redorer cette réputation.

A l'heure où l'écologie et la préservation des milieux fait la une de la presse et de l'opinion publique, Vicat avoue sans vergogne la destruction d'espèces protégées et de leur habitat. Mais de qui se moque-t-on ?

« 47 espèces protégées dont 39 potentiellement nicheuses, 5 espèces de chauves souris protégées, 2 espèces de papillons hautement protégés. »

Vicat fait fi de la santé des populations et de la protection de l'espace naturel.

Nous demandons la remise en état du site par un engazonnement des surfaces et la plantation d'arbres comme il était prévu dans la précédente autorisation. En outre, nous demandons la démolition des bâtiments « qui n'abritent pas de chauve souris » mais contiennent de l'amiante, et l'enlèvement des impropres qui polluent le site (citernes, tuyaux, ferrailles...)

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis très défavorable à la réouverture de la carrière de Calypso, et espère que la raison prévaudra sur l'appât du gain de ce grand groupe financier.

Roger ROUCHON
membre du Collectif des Habitants de St Martin la Porte contre la Réouverture de la Carrière de Calypso

Le 20 septembre 2021